

COMPTE RENDU
de la séance du
CONSEIL MUNICIPAL du 4 septembre 2017

(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 4 septembre 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de La Ravoire dûment convoqué s'est réuni en mairie sur convocation de Monsieur Marc CHAUVIN, premier adjoint au maire.

Présents :

Monsieur Marc CHAUVIN,
Madame Chantal GIORDA,
Monsieur Jean-Michel PICOT,
Madame Françoise VAN WETTER,
Monsieur Thierry GERARD,
Monsieur Frédéric BRET,
Monsieur Alexandre GENNARO,
Monsieur Jean-Louis LANFANT,
Madame Angélique GUILLAND,
Madame Karine POIROT,
Monsieur Maxime SIEYES,
Madame Christelle CHALENDARD,
Monsieur Denis JACQUELIN,

Monsieur Patrick MIGNOLA,
Monsieur Gilbert DUBONNET,
Madame Isabelle CHABERT,
Madame Stéphanie ORR,
Monsieur Philippe MANTELLO,
Madame Aya N'GUESSAN,
Monsieur Julien MONNET,
Madame Sophie MUZEAU,
Monsieur Yves MARECHAL,
Madame Viviane COQUILLAUX,
Monsieur Robert GARDETTE,
Monsieur Gérard BLANC,
Madame Brigitte BEL.

Absents représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du CGCT ont donné pouvoir de voter en leur nom :
Madame Josephine KUDIN à Monsieur Jean-Michel PICOT,
Madame Maud GALLICE à Monsieur Patrick MIGNOLA,
Madame Claire YAKOUB à Madame Chantal GIORDA.

Convocation du Conseil municipal envoyée le mardi 29 août 2017.
Affichage de la convocation le mardi 29 août 2017.

Hôtel de ville

Boîte Postale 72
73491 La Ravoire cedex
Tél. 04 79 72 52 00
Fax 04 79 72 74 84
www.laravoire.com

Le Conseil Municipal, après avoir désigné Monsieur Gérard BLANC comme secrétaire de séance :

➤ **PROCEDE** à l'élection du maire et des adjoints.

Monsieur Frédéric BRET est proclamé maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Le Conseil municipal fixe à 7 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Jean-Michel PICOT. Ils prennent rang dans l'ordre de cette liste.

(voir feuille de proclamation de l'élection affichée).

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte Rendu Annuel au Concédant (CRAC) de la Société d'Aménagement de la Savoie, arrêté à la date du 31 décembre 2016 ; autorise son concessionnaire à souscrire, dès à présent, un emprunt de 1,5 M€ remboursable en 2022 garanti par le concédant, au taux d'intérêt prévisionnel de 2 % ; autorise son concessionnaire à prévoir en 2020 la souscription d'un emprunt de 3 M€ garanti par le concédant, au taux prévisionnel de 2 %.

➤ **DETERMINE**, à l'unanimité, les conditions d'accueil des apprentis au sein de la commune de La Ravoire.

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, la cession avec soulte de la partie de la parcelle OK 359 pour 900 m² au profit des conjoints Brown/Mauduit en échange de la cession de la partie de la parcelle OK 70 pour 2 800 m² au profit de la commune ; ainsi que le montant de la soulte à intervenir au profit de la commune.

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, dans le cadre de l'aménagement du secteur Roc Noir / Pré Renaud, la promesse de vente à intervenir entre la commune et la société PALMYR IMMO relative à la cession des parcelles cadastrées section E 263 et E 234 (pour partie) d'une surface de 14 494 m², au prix de 125 € le m² ; autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la commune cette promesse de vente ainsi que l'acte de vente afférents à cette opération.

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, le tableau des effectifs du personnel communal arrêté à la date du 1^{er} août 2017, puis du 1^{er} septembre 2017.

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, l'adhésion de la ville de La Ravoire au service commun des systèmes d'information de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à compter du 11 septembre 2017 ainsi que le transfert de l'agent concerné de la collectivité.

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, le nouveau règlement intérieur des services périscolaires.

Le Maire,



Frédéric BRET.

Hôtel de ville

Boîte Postale 72

73491 La Ravoire cedex

Tél. 04 79 72 52 00

Fax 04 79 72 74 84

www.laravoire.com